



## COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/ <sup>2822</sup> /JCM/2023

### NOTE DE SERVICE PORTANT MISE EN PRODUCTION DU MODULE D'AUTOMATISATION DES PROCEDURES DE DEMANDE ET D'OCTROI DES CERTIFICATS D'ORIGINE DE LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE

Il est porté à la connaissance du personnel de l'OBR, des usagers du système informatique de l'OBR, des opérateurs économiques en général et des déclarants en particulier qui demandent les certificats d'origine, qu'à partir du 17 juin 2023 l'OBR va mettre en production le module d'automatisation des procédures de demande et d'octroi des certificats d'origine de la Communauté Est Africaine.

Dans une première phase et à partir du **17 juin 2023** toutes les demandes et délivrances des certificats d'origine seront effectuées électroniquement à travers le système douanier de l'OBR « SYDONIA World » accessible via le lien : « <http://asyw.obr.gov.bi:8080/asycudaword/> ». A partir de cette date, aucune demande manuelle ne sera acceptée par les services de l'OBR.

Dans une deuxième phase, pour les importateurs, les déclarants et les transitaires, le contrôle des certificats d'origine en provenance de l'**OUGANDA** et du **RWANDA** électroniquement sera actif à partir du **01 juillet 2023**.

Les services de l'OBR, les importateurs, les déclarants et les transitaires sont tenus de veiller au respect de l'application de cette note.

Pour plus d'information, veuillez visiter le site de l'OBR [www.obr.bi](http://www.obr.bi).

Fait à Bujumbura, le <sup>01/06</sup> /2023

**LE COMMISSAIRE GENERAL**

  
**Jean Claude MANIRAKIZA.**